



C.E.D.T.

CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES DÉTAILLANTS EN TABAC (G.E.I.E.)



BURALISTES FRANÇAIS



Philippe Coy

Originaire de Pau dans les Pyrénées-Atlantiques, Philippe Coy a suivi une formation au Lycée Hôtelier de Morlaàs, avant de reprendre le tabac de l'Europe à Lescar en 2000.

Il s'engage tôt dans la vie syndicale et est élu Président de la Chambre syndicale des buralistes du Béarn Soule en 2003. Il entre au Conseil d'administration de la Confédération un an plus tard.

En 2010, il est nommé Vice-Président de la Confédération.

Il devient ensuite Président du directoire de la Coopérative des buralistes en 2012. Sous sa houlette, la centrale d'achat séduit un nombre croissant d'adhérent.

Il est élu Président de la Confédération des buralistes le 19 octobre 2017.

LA CONFÉDÉRATION DES BURALISTES

ORGANISATION ET MISSION

La Confédération des buralistes de France est l'organisation représentative des 25 500 buralistes de France et de leurs intérêts.

87% de ces buralistes y adhèrent à travers 113 chambres syndicales départementales et 16 fédérations régionales: tous les dirigeants de ses structures syndicales sont des buralistes en activité.

La Confédération défend la profession et en assure la promotion dans un environnement sociétal et institutionnel en constante évolution: les buralistes incarnant les valeurs de proximité, de lien social et de libre entreprise responsable.

La Confédération a regroupé au sein de la "Maison des Buralistes" un ensemble de structures et entrepri-

ses destinées à accompagner et à développer les forces vives du premier réseau de proximité de France.

Son président, directement élu par le Congrès national, est Philippe COY (voir ci-joint). Son secrétaire général est Sophie LEJEUNE, buraliste à Béziers. Son trésorier général est Alain SAUVAGE, buraliste à Châlons-en-Champagne.



LE MONOPOLE

La distribution du tabac répond aux normes d'un monopole d'Etat.

La vente au détail du tabac étant déléguée au buraliste par l'Etat et matérialisée par un Contrat de gérance signé avec la Direction générale de la Douane assurant la tutelle administrative du réseau ainsi que la collecte de la fiscalité.

Les buralistes s'approvi-

sionnent en produits du tabac auprès de fournisseurs agréés par l'Etat.

Dans le cadre du 4ème Contrat d'avenir "sur la modernisation du réseau 2017-2021" les buralistes sont reconnus, par ailleurs, comme réseau "réfèrent" pour la vente d'autres produits réglementés: la cigarette électronique et les jeux.

Concernant le tabac, il con-

vient de souligner que les buralistes sont en butte à une concurrence illégale: celle du marché parallèle (approvisionné par les achats frontaliers, dans la rue auprès de vendeurs à la sauvette ou sur Internet) représentant pratiquement un tiers de la consommation. La Confédération se bat contre cette grave atteinte au monopole.

LE BURALISTE

Le buraliste est à la fois commerçant indépendant et préposé de l'administration, de par son contrat de gérance.

Il doit disposer d'un casier judiciaire vierge pour exercer. Une formation est obligatoire pour exercer (formation continue tous les trois ans).

Un buraliste ne peut gérer qu'un seul débit de tabac.



LE RÉSEAU



Les 25.500 buralistes constituent, de par la qualité de leur maillage territorial, un exceptionnel réseau de proximité fréquenté par 10 millions de clients en moyenne quotidienne.

Le réseau génère plus de 100.000 emplois.

- 43% des buralistes exercent dans des communes de moins de 3.500 habitants.
- 58% des établissements sont des bars-tabacs.
- 60% des buralistes sont diffuseurs de presse.

Chaque établissement est un lieu d'échanges qui contribue, à sa façon, à la vie économique et sociale des quartiers et villages. Certains sont d'ailleurs le siège d'associations sportives ou culturelles.

CONTRIBUTEUR AU BUDGET DE L'ETAT

A travers la vente de tabac, le réseau des buralistes fait remonter près de 15 milliards d'euros (TVA incluse) au budget de l'Etat.

Le réseau des buralistes réalise 76% du chiffre d'affaires de la Française des Jeux et 45% des recettes du PMU.



UNE GRANDE DIVERSIFICATION

Recharger son téléphone mobile, prendre le café le matin en lisant le journal, grignoter une confiserie, acheter un produit postal, offrir un petit cadeau original... tout cela, ce peut être possible chez un buraliste.

Sans oublier une activité traditionnelle comme la délivrance de timbres fiscaux ou plus récente comme le transfert d'argent.

UNE POLITIQUE DE TRANSFORMATION

Sous l'impulsion de la Confédération, le réseau est engagé dans une grande démarche de transformation du métier de buraliste, avec un double objectif : mieux intégrer les contraintes de la politique de santé publique ; renouveler le commerce de proximité représenté par les buralistes et renforcer son rôle de lien social, aussi bien dans les centres-villes que dans les zones rurales.

Le meilleur exemple en est fourni avec le succès du compte bancaire low-cost Nickel qui est une exclusivité des buralistes: 2.910 buralistes proposent ce service et ont déjà ouvert 808.971 comptes (janvier 2018). L'objectif est de multiplier par 4 le nombre de buralistes proposant le Compte Nickel.

CHIFFRES CLÉS

- Livraisons tabac: 17,9 milliards d'euros;
- Recettes fiscales: 14,2 milliards d'euros;
- Ventes annuelles de tous les produits du tabac: 55,7 milliards d'unités;
- Ventes annuelles de cigarettes: 44,9 milliards d'unités;
- Nombre de fumeurs: 13,4 millions de fumeurs quotidiens;
- Nombre de débits actifs: 24.000.



75, rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél.: 01 53211000
Fax: 01 53211009
E-mail: laconfederation@buralistes.fr
Web: www.buralistes.fr